

PLR/FDP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 64.*

*Se sont abstenus:*

Suter (SC, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

## Rapport

### sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2006

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire s'est réunie une seule fois en présence de M. le Commissaire du gouvernement, Directeur de la sécurité et de la justice. De plus, nous avons pu échanger des points de vue avec M<sup>me</sup> Alexandra Rumo-Jungo, Professeure de droit privé à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg et Présidente de la Commission cantonale de surveillance en matière de protection des données, ainsi que M<sup>me</sup> Dominique Nouveau-Stoffel, Préposée cantonale à la protection des données.

Nous avons relevé les points suivants. La Commission cantonale de surveillance s'exprime sur les questions fondamentales de la protection des données et s'est réunie huit fois en 2006. Elle comprend, outre la présidence, des juristes, un médecin et un informaticien. La préposée s'est prononcée sur tous les avant-projets de lois et d'ordonnances soumis au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat. De plus, elle se prononce aussi sur les objets émanant de la Confédération pour le compte du Conseil d'Etat. Enfin, la préposée a effectué le contrôle du fonctionnement d'un établissement médical et une inspection d'installations de surveillance vidéo. L'Autorité fonctionne de manière très économique avec la préposée et sa secrétaire, chacune à mi-temps, avec un budget de 170 000 francs plus un montant de 40 000 francs pour des expertises. Enfin, il y a lieu de faire une différenciation entre la loi fédérale,

qui s'applique aux privés et aux organes fédéraux, et la loi cantonale, qui s'applique aux institutions publiques et organes de notre canton.

Nos conclusions sont les suivantes. L'Autorité de surveillance remplit parfaitement son rôle avec des moyens modestes mais suffisants. Le défi pour les mois à venir sera d'adapter la législation et de la mettre au diapason des accords Schengen-Dublin. Enfin, l'étude du rapport et des réponses fournies par nos interlocuteurs nous permet d'affirmer que ce service fonctionne bien et que les responsables assument leur rôle à notre satisfaction.

Aussi, la commission, dans son ensemble, prend acte de ce rapport et vous propose d'en faire de même.

**Le Commissaire.** Je serai très bref, puisque M. le Président de la commission a dit l'essentiel. Il ne me reste qu'à remercier d'abord le président et les membres de la commission, ensuite la préposée à la protection des données, la présidente et les membres de la Commission cantonale de surveillance en matière de protection des données.

J'ajoute une deuxième chose. On va donc réviser cette loi. Ce sera un grand enjeu notamment par rapport à l'introduction de Schengen-Dublin et à la vidéosurveillance. Là, j'ai déjà mis en place un groupe de travail pour cette révision.

Cela dit, je vous prie également de prendre acte de ce rapport.

**Schuway Jean-Claude** (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2006.

Le document qui nous a été soumis nous montre que le travail en matière de protection des données est souvent très difficile. La transmission des informations par l'évolution technologique permet d'échanger des masses de données qui sont difficilement contrôlables.

Le groupe démocrate-chrétien salue le travail de l'Autorité de surveillance et prend acte du rapport.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Datenschutz ist notwendig, in der heutigen, elektronisch vernetzten Welt mehr denn je. Es gibt aber sensiblere und weniger sensible Bereiche, und dann gibt es auch Bereiche, wo man sich wünschte, den Datenschutz aufheben zu können. Im Mittelalter existierte für Betrüger, Halunken und Kriminelle unter anderem der Pranger. Ich frage mich, ob in der heutigen Zeit vielleicht eine Art Pranger in Form von etwas weniger Datenschutz nicht oftmals nützlich wäre. In diesem Sinne nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht und dankt den Verantwortlichen für ihre Bemühungen und Hilfestellungen.

**Gavillet Jacques** (PS/SP, GL). S'il est avéré que l'Autorité de surveillance en matière de protection des données a procédé durant l'année 2006 à une multitude de contrôles, d'inspections et de sollicitations diverses, on peut relever également que la transmission de données par le biais informatique pose de plus en plus de problèmes. Chacun, en effet, a tout loisir de

collecter une masse de données qu'il peut d'un simple clic transférer à qui il veut et sans distinction de but bien précis.

Ceci dit, ce rapport m'a inspiré, m'a amené à une réalité qui alimente copieusement les discussions ces jours-ci. Il s'agit de la cinquième révision de l'AI. Je pense précisément au processus d'annonce des gens malades ou absents durant un mois. Les médecins et psychiatres transmettent leur rapport aux instances de l'AI. Comment ces dernières communiqueront avec l'employeur? Cet employeur aura tôt fait de connaître l'état général de son employé. Je ne vois dès lors pas comment la protection des données, dans ce cas de figure, pourra garder sa souveraineté. C'est avec ces considérations que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Le Rapporteur.** Je remercie les intervenants et, malheureusement, sur le problème qu'a soulevé notre collègue, je ne suis pas un spécialiste en mesure d'y répondre.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter. Je souhaite simplement qu'on prenne acte de ce rapport. Je constate

qu'il y a peu de critiques mais que la commission, en sa grande majorité, est contente avec le travail de la préposée et de la Commission cantonale de surveillance en matière de protection des données.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

\_\_\_\_\_

- La séance est levée à 17h30.

*Le Président:*

**Jacques Morand**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire parlementaire*

\_\_\_\_\_